

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 janvier

## REVUE DES JOURNAUX PARISIENS

M. Jules Simon publie un livre tout d'actualité, tout vibrant du plus pur, du plus ardent, du plus intelligent patriotisme : *Souviens-toi du 2 Décembre!*

Dans ces pages, où l'éminent académicien donne l'explication de son attitude présente en face du césarisme renaissant, — court un souffle de liberté qui fait de ce livre une des meilleures armes contre la candidature Boulanger.

Voici la courte préface que M. Jules Simon a écrite en tête de *Souviens-toi du 2 Décembre* :

« Avant le coup d'Etat du 2 Décembre, on disait : Pourquoi craindre Louis-Napoléon ? C'est un homme nul. Il peut arriver ; il ne pourra pas rester. Nous gouvernerons pour lui ; nous préparerons nos candidatures en nous couvrant d'un faux pavillon.

« Après le coup d'Etat, la lumière se fit en un clin d'œil, comme par miracle. On comprit qu'il avait joué ses prétendus protecteurs. Les uns se cachèrent dans des trous ; les autres coururent lui lécher la botte. Le bruit se répandit qu'il allait faire des proscriptions, comme en fructidor. On fut aveugle une seconde fois, on dit partout : « Il n'oserait ! »

« Des proscriptions !  
« S'il attendait à la liberté du plus obscur des citoyens, la France entière se lèverait contre lui.  
« Nous ne sommes plus en 1793, ni en 1797. Les droits de l'homme sont désormais une vérité. »

« Ouvrons à présent un livre où cette époque est décrite avec précision et fidélité.  
« Après avoir raconté qu'à la suite du coup d'Etat cinq représentants républicains furent désignés pour la transportation à Cayenne, six frappés d'exil provisoire, soixante-six exilés par décret spécial ; après avoir énuméré les morts et les blessés entassés par toute la France ; après avoir montré plus du tiers de la France placée sous le régime militaire, en état de siège, Ténoc ajoute :

« Pendant ces mêmes journées, et presque sans interruption jusqu'au mois suivant, des arrestations innombrables furent opérées dans Paris. En moins de huit jours, les prisons et les foris détachés de l'enceinte furent encombrés de prisonniers. Le nombre en dépassa plusieurs milliers.

« A de très rares exceptions près, ils appartenaient tous aux diverses nuances du parti républicain.  
« Le contingent de la bourgeoisie parisienne dans ce nombre de captifs fut énorme, hors de proportion avec tout ce qui avait été vu depuis le commencement du siècle. Les ouvriers cependant étaient en majorité. Il y avait, a dit quelqu'un, un habit pour deux blouses... »

« Voilà pour les hommes. Quant à la patrie, on la conduisit à Sedan, par quinze ans de servitude.

» JULES SIMON. »

M. Laur dans la *Dépêche* parle ainsi des boulangistes et du résultat de l'élection de dimanche :

Ils espèrent, en mentant jusqu'à la fin, tromper jusqu'à la fin et laisser jusqu'au bout dans l'ignorance un certain nombre de républicains.

Quel sera ce nombre ? C'est là qu'est l'inconnu de la journée de dimanche. Je ne puis que vous confirmer ce que je vous disais dans ma dernière lettre : jamais élection ne s'est présentée sous de meilleurs auspices, et le succès ne fait doute pour aucun de ceux qui ont pratiqué et connaissent le terrain électoral.

Mais quand même ces prévisions, par impossible, seraient déçues, il n'y aurait pas à concevoir de graves inquiétudes et la République ne serait pas compromise. Le boulangisme a fait l'union du parti républicain militant, qui ne s'est laissé entamer dans aucune de ses fractions.

Or, quand on a pour soi la loi, le pouvoir exécutif et le parti républicain d'action tout entier, on peut être tranquille.

La *Gazette de France* traite sévèrement l'appui que certains journaux conservateurs donnent au général Boulanger.

On lui aura sacrifié la Monarchie et livré des libertés publiques. Ce sera le maître, gouguenard et cynique, qui voudra jouer en paix de son pouvoir, et si l'on ose lui rappeler l'appui qu'on lui aura donné pour triompher, il fera chasser par les valets les monarchistes et les catholiques assez naïfs et assez crédules pour avoir servi sa fortune politique, favorisé ses ambitions et l'avoir choisi pour maître, lui radical, lui libre-penseur, lui l'ancien courtisan des princes devenu leur proscriptionneur, lui l'ancien fidèle du sanctuaire transformé en exécuteur de la formule : « les curés sac au dos ! »

Il sera le maître et le fera bien voir.

La *Presse* ayant dit que voter pour Jacques c'était voter pour Ferry, Simon et le Tonkin, le *National* de ce soir réplique :

« Voter pour Boulanger, c'est voter pour la guerre civile et étrangère ; c'est voter la ruine du commerce parisien. »

Le même journal publie un feuilleton avec cette indication « Lire, détacher faire circuler. » C'est un dialogue entre deux électeurs, dont l'un propose le programme suivant pour sauver la République ; « Elections en Automne, mise en jugement des conspirateurs ; rétablissement du scrutin d'arrondissement, révision de la loi sur la presse.

Dans la *Nation*, M. Dreyfus affirme que non seulement M. Boulanger ne sera pas élu dimanche à Paris, mais que s'il donne sa démission pour se représenter dans le Nord, il ne succéderait même pas à M. Beaucarne-Leroux.

La *France* se moque assez agréablement de M. Jacques le candidat qui n'a dit rien, ne bouge pas et est l'esclave de son comité : « On a conseillé, ajoute notre confrère, à la femme de M. Jacques de le faire se coucher de bonne heure et de ne pas le laisser sortir seul. »

## REVUE DE LA PRESSE

DÉPARTEMENTALE

L'*Alliance républicaine* publie des portraits biographiques — extraits du journal la *Bataille*, — des hommes qui composent l'état-major boulangiste. MM. Laguerre et le comte Dillon ont déjà été portraiturés et pas en leur faveur :

Les honnêtes gens du Lot, dit l'*Alliance*, à quelque parti qu'ils appartiennent, pourront en constatant ce que sont réellement les personnages catilinaires, auxquels les réactionnaires prodiguent leur encens, se rendre compte de ce que serait le gouvernement du pays et de ce que deviendrait la France, si les électeurs avaient le malheur de suivre la presse réactionnaire dans la campagne qu'elle mène, en faveur du soldat indiscipliné, chassé de l'armée par un jugement de ses pairs.

— Madame veuve de la Bassetière, votre parente, m'a envoyée vers vous pour vous conduire près d'elle.

— C'est bien, ma bonne ; je vous suis...

Puis se retournant vers notre héros, qui venait de descendre sur ses pas :

— Monsieur Joël, reprit Aurore, voici l'instant de nous quitter.

Le jeune homme avait le cœur gonflé sous une angoisse indéfinissable.

La réponse qu'il cherchait ne vint pas à ses lèvres.

Mademoiselle de la Tremblaye lui tendit la main :

— Au revoir et bonne chance ! fit-elle.

— Au revoir ? s'exclama Joël, qui sentit la vie lui revenir avec ce mot. Ne me dites-vous pas : au revoir ?

— Oui, certes, en toute sincérité, répartit la jeune fille, qui s'efforçait de paraître gaie afin de lui donner du courage. Il n'y a que les montagnes pour ne se point rencontrer. Nous nous reverrons, j'en suis sûre.

— Mais où, alors, je vous prie ? interrogea vivement notre héros, qui avait appris de Corentin Plouër à risquer du tac au tac, et qui avait « poussé à fond » suivant la recommandation de son habile professeur.

Aurore était touchée. C'était peut-être son désir. Dans tous les cas, elle répondit :

— La personne de ma famille qui m'offre l'hospitalité habite la rue des Tournelles. Je crois que l'église Saint-Paul est voisine de cette rue, laquelle se trouve, si je ne me trompe, aux environs de la place Royale. J'irai faire mes dévotions à cette

Sous ce titre : A travers l'*Alliance*, nous lisons dans le *Clairon du Lot* :

Aussi bien on pourrait appeler la nouvelle feuille, et plus justement, l'*Anti-Clairon*.

C'est, en effet, au *Clairon du Lot*, que l'*Alliance* consacre les trois quarts de ses colonnes.

A vrai dire, nous en sommes enchanté.

Rien ne nous est aussi agréable que d'être le point de mire des colères républicaines.

Cela nous fournit l'occasion de dire à tous ces gens-là leurs quatre vérités. Et, comme nous avons été créé pour la lutte, la bataille ne saurait nous déplaire.

Bataillons donc !

La partie est si belle pour nous que, en définitive, nous ne craignons pas le carreau.

Suit une longue discussion sur la question de savoir quel est de la République ou de la Monarchie le gouvernement qui coûte le moins aux contribuables :

La preuve que la République est le gouvernement le moins coûteux, s'écrie triomphalement l'*Alliance*, c'est que les rois avaient une liste civile, tandis que nos présidents n'en ont pas.

Soit une économie de 12 millions par an.

Et le *Clairon* de s'écrier :

Mon Dieu ! l'argument aurait sa valeur si toute agglomération de chiffres ne devait se terminer par une addition.

Soit ! inscrivez donc ces 12 millions à l'actif de la Monarchie.

Et comptons.

Total : la République nous endette chaque année de 600 millions.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

LE PANAMA

M. de Lesseps, dans une lettre qu'il a adressée, dimanche, à tous les Comités, annonce dans les termes suivants la fondation de la Société qui, sous le titre de « Compagnie universelle pour l'achèvement et l'exploitation du canal interocéanique de Panama », va se substituer à la Compagnie universelle du Canal interocéanique :

église tous les jours à l'heure de l'Angelus du soir.

En face de l'endroit où avait lieu ce colloque, deux hommes, enveloppés de manteaux, le feutre enfoncé sur les deux yeux, se dissimulaient sous l'auvent d'une boutique.

Lorsque mademoiselle de la Tremblaye et la vieille servante s'éloignèrent dans la direction de la porte Saint-Honoré, l'un de ces hommes se pencha vers l'autre et lui murmura à l'oreille :

— Vous avez remarqué ces deux femmes, t'steban ?

— Oui, monseigneur.

Tous les deux parlaient espagnol. Le premier continua :

— Vous allez les suivre où qu'elles aillent, en prenant soin qu'elles ne puissent s'apercevoir qu'elles sont l'objet de cette surveillance.

— Bien, monseigneur.

— Vous me rapporterez ensuite à l'hôtel le nom de la rue et le signalement de la maison qui auront été le terme de leur voyage.

— Cela sera fait, monseigneur.

VII

A peu près à l'heure où le coche de Nantes effectuait son entrée à Paris, trois femmes, — vêtues du cotillon d'étoffe de laine, de la cornette de mousseline et de la mante à capuchon des petites bourgeoises, — s'arrêtaient devant une maison sise vers le milieu de la rue du Bouloi.

Cette maison, d'assez mystérieuse apparence, n'était ni plus ni moins que l'antre où rendait ses oracles une devineresse alors célèbre sous le nom ou le sobriquet de la Manicard.

(A suivre.)

24 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

VI

— Paris ! répétèrent avec un commun sentiment de tristesse le fils de Corentine Lebreun et la fille du baron de la Tremblaye.

Pour leurs compagnons de voyage, cette parole du conducteur était l'annonce — si impatientement attendue — qu'ils touchaient enfin au terme de leur captivité dans cette cage roulante à l'allure de tortue.

Pour nos tourtereaux, elle signifiait simplement qu'il leur allait falloir se séparer.

Leur poitrine se serra ; leur front se rembrunit ; leurs lèvres devinrent muettes.

Cependant, le coche avait pénétré dans Paris par Chaillot : une entrée de la capitale qui était loin de ressembler, à cette époque, à ce qu'elle est de nos jours. Il rangea la prison qui s'élevait au bas du couvent des Filles-Sainte-Marie, longea le quai de la Savonnerie et s'engagea sur le Cour-la-Reine. Depuis que Louis XIV, pour punir les Parisiens de leur turbulence frondeuse, avait transporté le siège

du gouvernement de Vincennes à Saint-Germain, de Saint-Cloud à Versailles et de Compiègne à Marly, cette promenade — si à la mode sous le règne de son prédécesseur — n'était plus guère fréquentée que par le menu fretin des bourgeois et des rotins. Néanmoins, comme c'était un dimanche et que la soirée était magnifique, nombre de gens en toilette dominicale y prenaient le frais, en regardant, de l'autre côté de l'eau, l'hôtel des Invalides s'achever — sur les dessins de Bruant et de Mansard — au milieu d'une broussaille de charpentes.

Un peu plus loin, le véhicule tourna à gauche, laissa le Louvre en perspective, à l'extrémité du quai, et traversa un magasin de marbre — comme un vaste atelier découvert où le roi faisait tailler les statues dont il hérissait la France — lequel, situé le long de la rue de la Bonne-Morue, occupait juste l'endroit où s'étend aujourd'hui la place de la Concorde. Après quoi, il vint s'arrêter en dehors de la porte St-Honoré, dans le faubourg, au lieu où se trouve actuellement le pâté de maisons dit de la *Cour des Cochés*.

M. Lebinou, Simon Prieur, Yves Guérinec et Pierre Trogois s'empresèrent aussitôt d'abaisser le mantelet et de sauter sur le pavé avec un grand soupir de soulagement.

Une voix cassée questionna :

— Mademoiselle Aurore de la Tremblaye est-elle là ?

Cette voix était celle d'une vieille servante qui se présentait à la portière du véhicule.

— Me voilà, répondit la jeune fille en s'élançant de celui-ci.

La vieille servante continua en saluant :

A MM. les fondateurs, actionnaires, obligataires et correspondants

Messieurs,

La foi avec laquelle vous avez entrepris et continué le percement de l'isthme de Panama, votre puissante union, votre résolution d'achever et de conserver le canal, viennent de s'affirmer d'une manière éclatante dans la crise suprême que nous traversons et dont nous sortons triomphants à l'honneur de la France, pour le bien et le progrès du monde.

Ce n'est pas le moment de revenir sur les obstacles qui ont failli arrêter l'œuvre déjà si avancée. Nos pensées sont plus hautes; nous devons regarder l'avenir en face et l'assurer.

Au moment où tout semblait perdu, votre sang-froid, votre abnégation sont venus tout sauver. A votre exemple, des entrepreneurs du canal ont, par des accords qui leur font honneur, assuré la continuation des travaux pendant une période suffisante pour vous permettre d'organiser l'achèvement de l'entreprise.

Actionnaires et obligataires, comité de Paris et comités de province, tous ont compris que la suspension du paiement des coupons serait un sacrifice stérile si elle n'avait pour conséquence la création d'une situation privilégiée pour le capital qui viendrait terminer l'œuvre.

Le moyen légal indiqué par nos éminents conseils est la dissolution de la Société actuelle, la constitution d'une Société nouvelle se substituant à la première et obtenant pour son concours un droit de priorité sur les produits de l'exploitation. Ces mesures seront soumises à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, convoquée pour le 26 janvier.

J'ai accepté de fonder la Société nouvelle; il vous appartient d'en être les actionnaires et d'achever ainsi le canal par vous-mêmes et pour vous-mêmes. 30 0/0 des produits sont réservés accordés aux fondateurs, actionnaires et obligataires de Panama dans l'émission des actions de la nouvelle Société.

A toute époque vous avez appris à compter sur mon dévouement; les sentiments que vous m'avez témoignés dans les heures difficiles ne peuvent qu'en accroître l'énergie; je ne vous abandonnerai pas plus que vous ne m'avez abandonné. Unis dans la volonté inébranlable d'arriver au but, nous allons reprendre notre œuvre laborieuse.

Comptant sur nous, mais acceptant les concours technique, financier, administratif qui pourront ajouter à nos forces, nous atteindrons bientôt, j'en ai la ferme confiance, le jour où le passage des navires du monde entier justifiera votre persévérance et dotera la France d'une gloire nouvelle.

Ferdinand de LESSEPS.

\*\*

Les conditions essentielles de l'émission aux 60,000 actions de 500 fr. de la Compagnie universelle d'achèvement et d'exploitation du Canal de Panama, en formation, sont les suivantes: On verse: en souscrivant 125 francs; dans les huit jours qui suivront la constitution définitive de la Société, 125 fr.; un mois après le deuxième versement, 250 fr. Les intéressés dans la Compagnie actuelle du Panama ont un droit de préférence pour la souscription et l'attribution desdites 60,000 actions.

Voici, d'autre part, les avantages réservés aux actionnaires de la Compagnie nouvelle (capital social devant être porté à 60 millions au maximum): Jusqu'à l'achèvement des travaux, ils recevront l'intérêt 5 0/0 sur le capital; quand le Canal sera achevé et ouvert à la grande navigation, en dehors de l'intérêt 5 0/0 privilégié sur les recettes nettes, ils auront droit à 16 0/0 de bénéfices nets.

222 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE  
LES MORTS-VIVANTS

XX

DANS LEQUEL LE LECTEUR EST RASSURÉ SUR LE SORT DE FIL-EN-QUATRE, ET ASSISTE A UNE CONVERSATION ENTRE COQUINS, TRÈS INTÉRESSANTE.

— Approche, drôle, dit master Fillmore d'une voix rude.

Fil-en-Quatre jeta un regard de détresse autour de lui, et fit deux ou trois pas du côté de la table, en esquissant un sourire ressemblant singulièrement à une grimace.

Au fond, il craignait une exécution sommaire. — Comment te nommes-tu ? reprit l'Américain en lui lançant un regard qui le fit frissonner.

— Polyte, dit Fil-en-Quatre, monsieur répondit le bandit, d'une voix hésitante.

— Veux-tu être poignardé séance tenante et être jeté à la Seine, comme l'a été ton camarade ? La question était formidable. Le bandit pâlit et trembla.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette intéressante émission dont la réussite est d'ores et déjà complètement assurée et nous nous occuperons de démontrer d'une part que le dividende total des actions de la Compagnie nouvelle devra atteindre un chiffre considérable, et, d'autre part, que cependant les intéressés dans la Compagnie actuelle qui ont droit à 80 0/0 de bénéfices nets du Canal, ne sont nullement lésés par la situation privilégiée de la Compagnie nouvelle.

MONUMENT CLÉMENT-MAROT

MM. les maires et les instituteurs, qui auraient reçu, il y a deux mois environ, des listes de souscriptions pour l'érection d'un monument à Clément-Marot (et qui, certainement, ont bien voulu faire souscrire leurs amis), sont priés instamment de faire parvenir au plus tôt, le montant des souscriptions recueillies, à M. le vice-président de la commission.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Mazars est nommé commis principal des contributions indirectes à Labastide-Murat, en remplacement de M. Fabre, nommé receveur à Montredon (Tarn).

LE CANIVEAU DE LA RUE DU LYCÉE

On nous assure que, dans le courant du mois de mars prochain, des travaux seront faits aux abords du caniveau de la rue du Lycée, en vue de rendre moins dangereux ce passage si redouté de tous les conducteurs.

L'exhaussement du sol de la chaussée, sur ce point de la rue du Lycée, permettra, nous dit-on, de rendre également plus accessible le trottoir de la maison Lacombe, plus connu à Cahors, sous le nom de casse-cou Lacombe.

INSTRUCTION PRIMAIRE

M. Miquel, Firmin-Antoine, instituteur adjoint stagiaire à Gorses, est délégué dans les fonctions d'instituteur adjoint stagiaire à l'école primaire du Vigan, en remplacement de M. Vialard appelé à Gorses, canton de Latronquièrre.

LE PONT DE S'-CIRQ-LAPOPIE

Le tablier du Pont de Saint-Cirq réunit les deux rives.

Ce pont que les populations du canton de Saint-Géry, attendaient depuis longtemps va donc être livré à la circulation.

LA MONNAIE DE NIKEL

La commission spéciale de la Chambre a décidé la démonétisation des pièces de vingt centimes en argent et l'émission de 2 millions de pièces en nickel.

Les nouvelles pièces devront être polygonaux, peser 4 grammes et avoir 20 millimètres de diamètre.

CHEVAL EMPORTÉ

Lundi soir, vers 9 heures, M. Serres, huissier, venait de descendre de sa voiture, rue des Boulevards, et s'appretait à dételer son cheval, lorsque celui-ci s'emporta subitement et se mit à descendre la rue à fond de train.

Au moment où il traversait la rue Nationale et s'engageait dans la rue de Lastié, une des deux roues de la voiture qu'il traînait se détacha; mais cet accident ne fit qu'accélé-

La voix lui manqua pour articuler une parole.

— Réponds, reprit l'interrogateur; tu es un forçat évadé, un assassin et un voleur. En te tuant, justice sera faite.

— Que voulez-vous que je réponde ? balbutia-t-il.

— Que faisais-tu quand tu as été arrêté cette nuit ?

— Moi, monsieur, je... je passais; je rentrais chez moi avec un ami.

— Tu mens, tu espionnais ma maison. Ton ami et toi, vous vous étiez embusqués pour attendre une personne entrée chez moi et l'assassiner à sa sortie. Je t'avertis que toute dénégation est inutile. Je te connais depuis longtemps tu appartiens à la bande du Loupeur. Dans ton intérêt même je t'engage à ne pas essayer de mentir.

— Hein ! si vous me connaissez je n'ai rien à vous dire, il me semble.

— Si, tu peux m'avouer pour le compte de qui, toi et ton camarade, vous vouliez assassiner la personne en question. Je te donne cinq minutes pour te confesser à moi. Si dans cinq minutes, tu ne m'as pas satisfait, tu mourras; et se tournant vers les deux hommes debout devant la porte: soyez prêts, ajouta-t-il.

Les deux hommes se rapprochèrent de Fil-en-Quatre.

La situation se faisait de plus en plus critique pour Fil-en-Quatre.

Il ignorait aux mains de qui il se trouvait.

Tout cet appareil menaçant, après la nuit qu'il avait passée, l'impressionnait beaucoup.

De même que tous les hommes accoutumés à la violence comme argument suprême, il ne doutait

pas que les menaces qu'on lui faisait ne fussent mises à exécution. Sa résolution fut tout de suite prise.

Se sauver aux dépens de ses complices, en avouant tout ce qu'il avait fait et tout ce qu'il savait, sans aucune restriction.

Cependant, par suite de cette gloriole qui faisait le côté saillant de son caractère, le bandit ne voulut pas se rendre aux injonctions qui lui étaient faites sans protester une fois encore à sa manière.

En conséquence, il feignit une hésitation et une répugnance, qui n'existaient pas en réalité dans sa pensée, à entrer enfin définitivement dans la voie des aveux.

L'Américain ne fut pas dupe de ce manège intéressé.

— C'est bien, dit-il. Puisque ce drôle prétend se moquer de nous, saisissez-le et montrez lui à qui il a affaire; serrez-lui les pouces jusqu'à ce que le sang lui sorte sous les ongles: cela l'engagera peut-être à se montrer plus plaisant; d'ailleurs, les cinq minutes sont écoulées.

Les deux hommes s'emparèrent de l'improvisiste de Fil-en-Quatre.

Tandis que l'un le maintenait avec une vigueur véritablement athlétique, l'autre, après lui avoir attaché les mains, lui passait vivement une cordelette fine, comme du fouet, mais très solide, autour des pouces, à la naissance des ongles, et d'un coup brusque il la serra avec force.

Le bandit poussa un cri de douleur horrible et se tordit avec angoisse.

La souffrance avait dû être effroyable.

— Sacré Dieu ! s'écria-t-il d'une voix rauque, vous me faites mal, nom d'un nom ! laissez-moi,

tribunal correctionnel de Cahors, qu'on ne put arrêter que beaucoup plus loin, toujours attelé à ce qui restait de la voiture.

Fort heureusement, le mauvais temps et l'heure un peu tardive avaient fait rentrer chez eux les habitants du quartier, et il n'y a pas eu d'accidents de personnes à déplorer.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS  
Audience du 24 janvier

AFFAIRE SALINIÉ

Un restaurateur de Cahors, Jean Salinié, comparait jeudi devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation grave de tentative d'espionnage et, par conséquent, sous le coup de la loi de 1886 qui punit tout individu qui, sans droits, cherche à se procurer des plans écrits ou des documents secrets touchant à la sûreté de l'Etat et à la défense nationale.

Or Salinié a cherché à se procurer de la poudre Lebel et cette poudre est considérée comme un « document. » Salinié en convient. Il raconte à l'audience que, par deux fois, il a demandé à des militaires de la poudre Lebel comme il demandait autrefois de la poudre ordinaire, et qu'il avait fait ces demandes répétées sans se douter qu'il pût être soupçonné d'espionnage, lorsqu'il n'avait en réalité d'autre but que d'avoir pour la chasse une poudre qui ne « pétait pas, qui ne faisait pas de fumée et qui donnait au fusil plus de portée. »

Malheureusement pour lui, Salinié chasse sans permis, paraît-il, et lorsque le juge d'instruction lui a demandé s'il était chasseur, il n'a eu dans l'idée que d'éviter, par ses réponses embarrassées, une poursuite contre le braconnage et il n'a pas vu, le pauvre diable, qu'il tombait, tête baissée, sous cette terrible loi de 1886, dont beaucoup de savants jurisconsultes cherchent encore l'interprétation.

Et voilà comme quoi l'affaire Salinié aura un retentissement énorme au dehors comme dans la cité cadurcienne. Du reste, rien ne manque à la mise en scène dans cette affaire: A côté de cette demande de poudre, faite avec plus ou moins de mystère, par deux fois, à un caporal et à un sergent, il y a aussi l'allemand mangeant dans l'hôtel. Or, il se trouve que cet allemand est un jeune autrichien qui est venu se perfectionner dans l'étude de la langue française et qui fréquente quelques professeurs du Lycée dont, certes, personne ne mettra en doute le patriotisme. Cet allemand assistait tranquillement à l'audience de jeudi.

Mais il n'en est pas moins vrai que tout cela rapproché: poudre Lebel, allemand, sous-officiers du 7<sup>e</sup>, tout cela, dis-je, a pu faire croire à une grosse trahison, et l'hôtelier Salinié se trouve aujourd'hui dans une bien mauvaise saute.

M. le procureur Many a pris de très haut les choses et, dans son éloquence toujours chaude et vibrante, il a montré l'émoi de la population patriote de Cahors, et son long cri d'indignation lorsqu'elle a appris la nouvelle qu'elle renfermait dans son sein un espion, un traître à la Patrie !

Si Salinié était moins illettré, s'il avait pu comprendre tout ce que cet exhorde contenait de sublime et de menaçant pour lui, il aurait pu déjà prévoir la peine terrible qui allait l'atteindre...

M<sup>e</sup> Cambres défendait Salinié. Jamais l'émi-

nent avocat ne porta mieux la parole et n'argumenta avec plus de force et de raison: « Salinié, pour lui, est un honnête homme, mais illettré et inconscient de l'acte qu'il commettait, n'ayant pas eu l'intention malveillante que l'accusation lui prête. Il demande le relâche de Salinié, qui aurait pu être poursuivi pour tentative de corruption, pour abus de confiance, mais non pour espionnage.

Malgré la belle défense de M<sup>e</sup> Cambres, le tribunal a condamné Salinié à 1 an de prison, 300 fr. d'amende et 10 ans d'interdiction de ses droits civils.

Libos. — Les trois individus arrêtés le jour de la foire de Fumel, ont été conduits à Villeneuve par chemin de fer.

Au moment où le train arrivait près de Ladjignat, à un endroit qu'on appelle aux Ondes, un des trois filous est parvenu à se défaire de ses menottes et a sauté du wagon. Aussitôt un des gendarmes qui conduisaient ces gredins a saisi la sonnette d'alarme et, après que le train fut arrêté, un gendarme est descendu, et, avec l'aide de quelques hommes, il a pu retrouver l'adroite filou dans un taillis, où, dans l'espace de peu de temps, il avait changé d'habits.

Malgré son adresse, en sautant, il s'est fait de graves blessures à la tête, d'où le sang coulait avec abondance.

On a fait descendre les autres prisonniers à la station de Trentels-Ladiguat. Là, gardés par un gendarme, ils ont attendu l'arrivée de leur collègue, qui est arrivé, peu de temps après, tout ensanglanté et escorté de l'autre gendarme.

Figac. — On nous signale l'apparition de chiens enragés: un de ces animaux a été abattu par M. Delpech, et d'autres ont été envoyés en fourrière. Des mesures que comporte la circonstance viennent d'être prises par M. Monnet, commissaire de police, afin de veiller à la sécurité des habitants.

Fourmagnac. — Mercredi soir, vers une heure, le feu a pris à la maison du nommé Dellar (Victor), de la commune de Fourmagnac. Les voisins vite accourus ont pu se rendre maître du feu dans peu de temps. Les dégâts, qui sont peu considérables, sont couverts par une assurance. On ne connaît pas la cause du feu.

Nécrologie. — M<sup>me</sup> Mazet, ancienne institutrice de Fons, actuellement à Puybrun, canton de Martel, où son mari est aussi instituteur, est décédée après deux mois de maladie, à l'âge de 45 ans. Ses dépouilles mortelles ont été transportées à Cardaillac.

VOL

Pendant la foire de Fumel, la gendarmerie, avec l'aide de quelques gens de bonne volonté, a arrêté et conduit en prison trois individus à mine suspecte et que l'on a reconnu pour des pick-pockets. Cependant on ne doit pas avoir arrêté toute la bande, car une somme de 800 francs a été volée à une seule personne et on n'a trouvé presque rien sur les prétendus filous.

Obligations de la Ville de Paris 1871  
Le numéro 1,005,282 gagne 100,000 fr.  
Les numéros 1,024,282, 375,818 gagnent 50,000 fr.

tonnerre !  
— Cela n'est encore qu'un avertissement, reprit l'Américain, toujours impassible; veux-tu parler, oui ou non ?

— Si je le veux ! je l'ai croisé bien, que je le veux ! j'suis plus d'a moitié mort ! Oh ! là, là ! s'écria-t-il en grognant, s'il y a du bon sens de tourmenter ainsi un bon garçon !

— Eh bien, parle !  
— Détachez-moi, d'abord.  
— Soit ! mais prends garde, soit sage !  
— Y a pas de soin, vous allez voir !  
L'Américain fit un signe.

Les deux hommes lâchèrent le bandit, mais, après l'avoir détaché, ils restèrent près de lui.

Fil-en-Quatre leur lança un regard sornois en dessous, en secouant les épaules avec un geste inimitable de gausserie parisienne.

Et, se tortillant comme une vipère, il dit, de sa voix enrouée, traînarde et gouailleuse :

— Qu'est-ce bête de disloquer comme ça les gens ! comment qu'j'pourrai travailler d'mon état à c'heure, avec les pouces en compote ! malheur !

L'Américain fixa sur lui un regard d'une expression telle que le bandit frissonna, et que toute son effronterie tomba subitement.

— C'est bon, dit-il en grommelant, on y va; faites sortir vos larbins, y n'ont pas besoin de savoir ce qu'j'vais dire.

— Allez, dit l'Américain aux trois hommes, mais ne vous éloignez pas hors de la portée de la voix.

Les trois hommes sortirent sans prononcer un mot.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

Table with 4 columns showing prize amounts for various categories. Includes text: 'Les 10 numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr...' and 'Les 75 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr...'.

AGRICULTURE

Les droits d'entrée sur les blés et les farines. — Malgré ces droits, d'énormes quantités de froment et de farines sont entrées en France du 1er août au 30 novembre 1888, savoir :

L'administration des forêts. — Un décret fixe en trente-deux conservations forestières la division territoriale de la France. Voici comment se trouvent répartis les départements de notre région :

Marché de La Vilette du 17 janvier. Bœufs amenés, 1,769; vendus, 1,640; prix extrêmes du kil., 1 fr. à 1,34.

Marché de Bordeaux du 17 janvier. Bœufs amenés, 258; vendus, 168; prix extrêmes des 50 kil., 48 à 68 fr.

FOIRES ET MARCHÉS

CONCOTS

Le cours de la truffe, qui avait subi une baisse sensible aux foires de Beaugard et d'Eschamps, s'est maintenu sur notre marché de ce jour, 23 janvier, au prix moyen de 10 fr. le kilogramme.

L'AUTORITÉ

Journal Grand Format. Directeur: M. PAUL DE CASSAGNAC.

Un An..... 25 fr. — Six mois..... 13 fr. Trois Mois.. 7 fr. — Un Mois..... 3 fr.

Bibliographie

La Révolution Française. — A propos de l'anniversaire de 1789.

La presse s'est déjà occupée de ce livre de Mgr Freppel, paru depuis quelques jours, et déjà à sa 7<sup>me</sup> édition. Ce succès s'explique par l'intérêt du sujet et la supériorité avec laquelle il est traité.

En voici la table : elle mentionne comment l'auteur a embrassé largement son sujet et l'a traité tout entier.

- Avant-propos : I. Réformes et révolution. II. — et le christianisme. III. — et l'Europe chrétienne. IV. — et la liberté. V. — et les légistes. VI. — et l'égalité. VII. — et la fraternité. VIII. — et la propriété. IX. — et le travail. X. — et l'instruction. XI. — et le militarisme. XII. — et l'avenir de la France.

On trouve cet ouvrage à Cahors, chez M. Delsaud et M<sup>me</sup> Bourion, libraires. — Prix : 2 fr.

DE LIMOGES A BARCELONE

C'est sous ce titre, que m'est parvenu comme tombé du ciel, un opuscule dû à la plume d'un ami, M. Ch. Codorniu, ancien professeur au lycée de Cahors, écrivain de talent que j'ai connu assez intimement.

De « Limoges à Barcelone » est tout simplement le récit des impressions d'un orphéoniste limousin, allant chercher des lauriers dans la belle capitale de la Catalogne.

L'auteur ne s'est pas borné à écrire ses impressions personnelles, il a décrit avec une verve intarissable, les sites, paysages et monuments semés sur sa route. Ce n'est plus une plume qu'il tient, c'est une palette où les couleurs sont mélangées, combinées par teintes et demi-teintes avec une incroyable facilité, avec un esprit chatouilleux, très citique.

C'est ce que je vais faire, quoique n'étant qu'un futur un peu passé. — Et je termine en remerciant M. Codorniu de s'être rappelé à mon souvenir d'une aussi charmante façon.

Le Liseur.

A MON AMI M...

Quand j'étais libre de choisir Les sentiers verts, la route blanche; Quand je pouvais tout à loisir, Comme l'oiseau de branche en branche

Aller où conduit le désir, Souvent quand venait le dimanche J'allais goûter avec plaisir, Ami, chez toi la gaité franche

Avec ton esprit et ton cœur, Tu mets à l'aise un visiteur, Heureux de vivre de ta vie;

De tes discours jamais lassé, On sent le temps vite passé, Tant est bonne ta compagnie.

X...

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances. Falgayrac Félicie, rue St-James, 5. Lacroix Laure, place St-Georges. Cépierre Gaston, rue des Capucins 6. Vidal Adolphe, rue Fondue-Haute, 5. Lianzu Louise, rue St-Urcisse 17. Vergnes Anna, au Pont de Campagne. Aymerie Charles, rue Fénélon 8. Mariages. Imbert Louis et Cat Emilie. Rollés Blaise et Chapou Ursule. Rougeyres Jean et Lescol Marguerite. Pons Baptiste et Besse Marie. Décès. Mouly Baptiste, 75 ans, à Toulousque. Linas Guillaume, 65 ans, à Lacapelle. Alazard Isidore, 4 jours, à la Maurinie. Valentin Frédéric super. des Petits-Carmes B. G. Courdesse Jeanne, 26 ans (Hospice.) Cantarel Antoine, 74 ans rue du Cheval-Blanc 17. Franconi Marcelin, 77 ans rue du Séminaire 8. De Valon Marie, 1 an, Boulevard Gambetta 51. Lajaunie Jean, soldat (Hospice.)

BOURSE. — Cours du 26 janvier 1889.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries like '3 0/0', '3 0/0 amortissable', '4 1/2 0/0 1883', 'Actions Orléans', 'Actions Lyon', 'Action Panama', 'Obligations Orléans 3 0/0', 'Obligations Lombardes', 'Obligations Saragosse'.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION MARIANI-PILO

Samedi, 26 janvier

La Périchole

Opérette en 3 actes

Vendredi, 1<sup>er</sup> février

PEPA, Comédie en 3 actes, de MM. H. Meillac et L. Ganderax.

L'année dernière, le théâtre du Gymnase obtenait un succès éclatant avec « l'Abbé Constantin, comédie d'allures toutes simples et qu'on a été jusqu'à appeler une idylle. Tout récemment, le Théâtre-Français, donnait « Pepa », comédie en 3 actes de M. H. Meillac, de l'Académie Française, et L. Ganderax, rédacteur de la Revue des deux Mondes.

Pepa sera très prochainement représentée dans notre ville par une troupe parisienne dirigée par M. Laclaindière.

Musique du 2<sup>me</sup> de ligne

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon.)

- Pas Redoublé. Joneau. Marth, (ouverture) Flotow. Souvenir de Sesquigny (Mazurka) Sellenick. Le Pardon de Ploërmel (fantaisie) Meyerbeer. Souvenir de Tivoli (Polka) Boch.

COMPAGNIE UNIVERSELLE

Pour l'achèvement et l'exploitation

DU CANAL INTEROCEANIQUE DE

PANAMA

Capital Social : 30,000,000 de fr. Ce capital pourra être porté à 60 millions de francs au maximum.

Fondateur : FERDINAND DE LESSEPS

Émission de

60,000 actions de 500 francs

On verse en Souscrivant 125 francs

Un intérêt de 5 0/0 sur les somme versées sera servi aux Actions pendant la durées des travaux d'achèvement.

A partir de l'ouverture du canal à la navigation, les recettes serviront à payer la redevance due au Gouvernement des États-Unis de la Colombie, les frais d'exploitation, les arrérages des emprunts que la nouvelle Compagnie aura faits pour l'achèvement de l'entreprise, l'intérêt 5 0/0 capital actions.

Les recettes, ces prélèvements opérés seront réparties savoir:

- 80 0/0 à l'ancienne Compagnie du Canal interoceanique. 20 0/0 à la Compagnie Nouvelle dont 16 0/0 aux actionnaires à titre de dividende et le surplus en conformité des attributions inscrites dans les statuts.

DROIT DE PRÉFÉRENCE

Les porteurs de parts de Fondateurs, d'Actions et Obligations de la Compagnie universelle du Canal interoceanique de Panama ont droit par préférence à tous autres, à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions émises.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE DÈS À PRÉSENT

Elle sera close le Samedi 2 Février 1889

LES VERSEMENTS SONT RECUS

Au crédit d'un Compte spécial à la Souscription ouvert au nom de M. FERDINAND de LESSEPS, Fondateur de la Société.

- A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique. A la Compagnie Universelle du Canal de Suez. A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat.

Et chez tous leurs correspondants

Sauve qui peut!..

C'est le cri de détresse qu'on est tenté de pousser, aujourd'hui, à l'aspect de toutes les odieuses contre-façons qui compromettent les meilleurs produits... Ainsi, charmantes lectrices, si vous tenez à conserver vos jolies dents, vos gencives roses et vote haleine pure, ayez bien soin d'examiner si votre dentifrice favori — celui que la vogue a depuis si longtemps mis à la mode — porte bien le cachet de ses antiques et célèbres inventeurs, les RR. PP. Bénédictins de L'Abbaye de Soulaç.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.

POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.

PÂTE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

PETITE CORRESPONDANCE

Avis à tous nos correspondants

M. LAP. — En mettant en tête de vos correspondances « Monsieur le directeur, j'ai l'honneur etc. » et en finissant par « Vous pouvez l'insérer etc. » j'ai l'honneur de vous saluer, signé Laporte, — vous m'exposerez à des procès-verbaux dont le montant est de 4 fr. 30 chaque fois. Vous voyez qu'il vaut la peine d'éviter ces frais pour des formules qui ne servent à rien. Faites-moi le plaisir de me raconter les faits tout bonnement :

Un incendie a éclaté à Z., etc.

La foire de X., a été belle, etc.

sans rien qui indique que vous vous adressez à moi. Mon adresse sur l'enveloppe suffit, avec les mots : papiers d'affaires, par côté.

De cette façon, vous m'éviterez toutes difficultés avec la Poste, qui est à cheval sur les règlements, vous le savez.

Prenez des précautions

Si vous éprouvez maux de tête, si la digestion se fait mal, s'il y a constipation, embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, étourdissements, faiblesse, nous saurions trop vous engager à avoir recours aux Pilules Gicquel, que vous pourrez vous procurer dans toutes les Pharmacies, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Vous qui souffrez, lisez !

Laboussière (Oise), le 18 novembre 1888. — Je souffrais de névralgies de migraines, avec un peu de goutte; j'ai obtenu un très bon résultat par l'emploi de votre Baume Victor, et je vous autorise avec plaisir à le publier. (Sig. lég.) M<sup>me</sup> Vve BRASSEUR. A M. Hertzog, ph<sup>en</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.

Remarque à faire. — Dans le nombre d'attestations que nous publions, combien des malades déclarent que les Pilules Suisses seules ont pu les guérir, après que tous les autres remèdes avaient échoué ? — Bollène (Vaucluse), le 12 août 1888. — Je souffrais depuis 3 ans d'un mal de reins qu'aucun remède n'avait pu guérir; par l'usage de vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), j'ai obtenu une complète guérison. (Sig. lég.) AUG. PÉLISSIER, à Saint-Ariès.

Un remède sérieux. — L'asthme et l'oppression n'ont pas de remède plus efficace que les véritables capsules Guyot; une observation entre mille :

Monsieur Guyot, Depuis quatre ans j'étais atteint d'oppressions qui m'empêchait de respirer facilement. Il n'y a que six jours que vous m'avez envoyé un flacon de vos capsules Guyot, j'en ai fait usage à la dose de trois à chaque repas. Je suis enchanté de l'amélioration. Veuillez être assez bon de m'en envoyer un autre flacon au plus tôt. Ci joint 2 fr. 50 en timbre-poste. M. Antoine, préposé des Douanes, Nice.

Beaucoup de jeunes gens sont étonnés de voir que les capsules de Santal du commerce ne donnent pas les mêmes résultats que celles de Midy. L'explication en est facile : le commerce vend sous le nom d'essence de santal des produits provenant de toutes variétés de bois de Santal, souvent vieux et altérés. M. Midy, au contraire, emploie exclusivement le Santal frais de Mysore, dont il a distillé cette année un million de kilogrammes. Cette essence fine, suave et pure, ne fatigue jamais l'estomac et guérit en 48 heures les affections qui exigeaient des semaines et des mois de traitement avec le copahu, le cubèbe ou les injections. Comme garantie, chaque capsule porte le nom Midy.

La statistique des médicaments employés dans les hôpitaux de Paris constate l'efficacité du traitement par le santal, si largement popularisé par M. Midy. En effet, la consommation du copahu et du cubèbe dans ces établissements, a diminué de plus de moitié tandis que celle de l'essence de Santal est en grande augmentation. Le Santal frais de Mysore que distille et emploie exclusivement M. Midy est celui qui produit les résultats les plus rapides; aussi faut-il exiger sur chaque capsule le nom de Midy.

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéries rapidement du fer à l'état soluble et de phosphate; on les trouve réunies dans le Phosphate de fer soluble de Leras qui est très recherché pour les enfants et les jeunes filles qui se développent difficilement et sont fatigués par la croissance et privés d'appétit.

Traitement des Affections de Poitrine.

Sirop et Pâte Pectorale

de PIERRE LAMOUREUX

ENTREPOT GÉNÉRAL: 45, rue Vauvilliers, PARIS

DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Le VIN AROUD au Quina, au

Fer et à la Viande, est le médicament le plus

énergique pour combattre la CHLOROSE,

l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSMENT

du SANG. Il convient aux personnes affaiblies

par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

Bibliographie

L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804) Suite (1)

Le préfet développa à peu près les mêmes idées que le professeur. Après avoir peint sous d'aimables couleurs cette fête du talent et de la sagesse, il ajouta : « Mais ce jour de fête pour tous les hommes instruits, aimant les sciences et les arts, les cultivant par goût et pour les précieux avantages qu'ils en retirent, n'est rien, absolument rien pour l'homme ignorant qui ne sent pas l'utilité et même la nécessité de l'instruction dans tous les états de la vie. Il n'est rien pour l'homme à préjugés qui regrettant les anciens usages, les anciens établissements, ne veut point que ses enfants profitent de ce que les nouveaux ont d'utile et d'avantageux, et qui, attendant toujours le mieux, laissent perdre le bien qui existe. Enfin, il n'est rien pour un grand nombre de pères qui laissent une foule de jeunes gens livrés sans soin et sans culture à l'ignorance et à l'oisiveté qui conduit aux vices et quelquefois aux crimes. »

Parmi les prix qui furent décernés au milieu des acclamations d'une nombreuse assemblée, on remarqua surtout celui qu'avait envoyé, pour le meilleur des élèves de son cours, le citoyen Agar, professeur de belles-lettres, qui remplissait en ce moment les fonctions de commissaire du gouvernement français près le gouvernement d'Etrurie.

La jeunesse des écoles ne prenait pas seulement part à ces fêtes scolaires qui se répétaient deux fois par an, elle était associée à toutes les fêtes nationales. Un arrêté de l'administration du département, en date du 17 thermidor an vii, avait été rendu pour faire lire dans les établissements d'instruction, à des époques déterminées, des chants patriotiques et des recueils de pensées et de maximes républicaines.

La loi du 13 fructidor an vi prescrivait aux instituteurs et institutrices de conduire leurs élèves aux fêtes décadaires et nous avons vu plus haut que des citoyens trop zélés avaient accusé le conseil d'administration de l'École centrale de ne pas fermer les classes les jours de décad.

C'était le temps de la « festomanie ». On manquait de mesure, et les résultats obtenus étaient loin d'être satisfaisants. Pour que les récompenses excitent et entretiennent une saine émulation, il faut qu'elles soient distribuées avec à-propos et avec sagesse.

VII

SUPPRESSION DE L'ÉCOLE CENTRALE. — FONDATION DU LYCÉE DE CAHORS

Des faits que nous avons cités, des documents que nous avons reproduits, il résulte que l'École centrale du Lot se trouva toujours dans d'assez bonnes conditions.

Même à partir de l'an viii, même à partir du moment où une violente réaction s'opérait dans l'enseignement comme dans l'ordre politique, malgré l'opposition à laquelle le préfet Bailly faisait allusion dans son discours du 30 thermidor an ix, elle compta sans cesse d'assez nombreux élèves, 203 en l'an x, 184 en l'an xi.

C'était le principe même des Ecoles centrales qui était battu en brèche. On voulait revenir aux vieilles traditions, il fallait détruire cet enseignement révolutionnaire ; et les écoles libres qui s'élevaient de toutes parts, comme Tournon, Sorèze, Pontlevoy, sous la direction d'anciens Bénédictins, Dominicains ou Oratoriens, voyaient leur avenir leur clientèle d'autrefois.

A cette raison d'ordre politique, s'ajoutaient des motifs d'ordre pédagogique.

L'enseignement — il ne faut pas se le dissimuler — était mal organisé dans les Ecoles centrales. Il n'était pas régulier. La division par cours au lieu de la division par classes était un obstacle à des études suivies. Au point de vue des langues anciennes surtout, il y avait entre la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> section une interruption de deux ans qui s'opposait à tout travail et à tout progrès sérieux. De plus, les élèves arrivaient insuffisamment préparés dans les écoles primaires par des instituteurs peu capables et souvent recrutés au hasard.

Le mal était si avéré, les plaintes si nombreuses, qu'un projet d'enseignement intermédiaire entre l'école primaire et l'École centrale fut présenté par la commission d'instruction publique au Conseil des Cinq Cents qui ne crut pas devoir l'accepter.

On manquait de livres élémentaires ; il n'y avait pas, d'une section à l'autre, d'examen de passage, et aucune sanction finale, aucun diplôme ne récompensait les efforts et ne constatait les progrès des jeunes gens.

Il n'y avait ni direction responsable, ni surveillance active et compétente de l'enseignement.

On trouvait bien, dans chaque École centrale, un conseil d'administration composé de trois membres élus par les professeurs assemblés. Ce conseil avait pour mission, d'après le règlement du 18 ventôse an iii :

- 1° De prendre toutes les mesures de police dans l'intérieur de l'établissement ;
- 2° De veiller, sous sa responsabilité, à la conservation des livres, instruments et machines ;
- 3° D'ordonner les dépenses nécessaires ;
- 4° De correspondre avec le comité d'instruction publique et le jury central d'instruction, pour tous les objets intéressant l'établissement.

Mais il n'avait en aucune façon à se mêler de l'enseignement et de la manière dont chaque professeur faisait tous les jours la leçon d'une heure qui lui était imposée. C'était au jury d'instruction qu'il appartenait de surveiller les cours, mais les membres de ces jurys ne prenaient pas toujours leur rôle au sérieux, même quand il s'agissait du choix des professeurs qu'ils recrutaient quelquefois par correspondance.

Liberté entière était laissée aux maîtres. Ils divisaient leurs cours comme ils l'entendaient. C'était un grand péril. « Toute institution qui commence à besoin d'être maintenue, sous peine de tomber dans le désordre. Les Ecoles centrales n'échappèrent pas à cette fatalité. La Convention avait cru leur faire un ma-

gnifique présent en leur accordant une autonomie complète ; en réalité, c'était les vouer à l'incohérence. En effet, ce qui frappe tout d'abord dans les documents de l'époque, quelle qu'en soit l'origine, c'est l'ensemble avec lequel ils s'accordent à déplorer le défaut de rapport et de liaison entre les divers cours des Ecoles centrales. Chacun pour soi et chacun chez soi, telle semble être la devise adoptée par la grande majorité des professeurs. Personne ne s'inquiète du voisin et ne cherche à lui venir en aide. Aucune vue d'ensemble, aucun concert, aucun ordre d'études arrêté en commun (1). » Le ministre Quinette essaya bien de donner des instructions et de tracer les grandes lignes d'un programme ; mais les recommandations de l'autorité centrale n'étaient pas écoutées, et les professeurs n'envoyaient même pas au ministère les cahiers et les plans d'études qui leur étaient demandés en communication.

Incertain du lendemain, sans amour pour des fonctions qu'ils n'étaient pas sûrs de conserver, s'ils trouvaient une occasion favorable pour renoncer à l'enseignement, ils s'empressaient de la saisir. Ainsi, Brunies avait quitté sa chaire pour la place de secrétaire général de la Préfecture ; Agar se faisait envoyer en mission en Italie ; Rivière abandonnait une situation qu'il qualifiait de « provisoire » pour reprendre à Agen sa robe d'avocat et Rouziès faisait valoir ses droits à la retraite.

A partir du jour où, sur le rapport de Fourcroy, les établissements d'instruction publique furent divisés en quatre sections : écoles primaires, écoles secondaires, lycées et établissements d'enseignement supérieur, les écoles centrales menacées d'une suppression prochaine, commencèrent à se désorganiser. Et les professeurs eux-mêmes, sans confiance dans leur mission et dans leur œuvre, s'écartaient du but primitif et aidaient à cette désorganisation.

Témoin cette circulaire des professeurs de l'École Centrale du Lot :

« Citoyens, prévoyant que le retour à tout ce que nos anciennes institutions avaient de bon et d'utile s'étendrait nécessairement à l'enseignement de la langue latine, nous avons donné en l'an X une attention spéciale à l'étude de cette langue.

« Les cinq classes que nous avions ouvertes nous ont produit, pour l'an XI, une avance précieuse. La rhétorique et la littérature latine pourront enfin être enseignées avec fruit à plusieurs de nos élèves ; et toutes les classes inférieures seront pourvues et régulières avec plus de facilité encore.

« Notre intention, citoyens, est de donner à nos classes tous les avantages des Ecoles secondaires et d'aller au-devant de l'enseignement qui doit avoir lieu dans les Lycées.

« Cette marche nous est commandée par l'intérêt de nos élèves. La loi les appelle à concourir avec ceux des écoles secondaires pour l'obtention des pensions gratuites des Lycées. Pourrions-nous ne pas faire tous nos efforts pour soutenir avantageusement cette concurrence ? Le zèle constant dont nous avons été animés pour l'avancement de nos disciples ne cessera pas sans doute au moment où l'adoption du gouvernement va être pour les jeunes citoyens le fruit de leur émulation et le salaire honorable de leur application ; au moment où l'École Centrale du Lot, près d'être changée en Lycée, doit se trouver en état de présenter aux agents du gouvernement des élèves dignes de figurer avec honneur dans cette nouvelle carrière.

« L'École Centrale offrira donc, comme en l'an X, cinq cours ou classes de latinité. Pour être admis dans le premier, il suffira de savoir les premiers éléments. »

Ainsi, de l'aveu même des professeurs, la rhétorique et la littérature latines, pour ne citer qu'une des branches d'enseignement, n'avaient jamais été enseignées avec fruit. Ajoutons à cela l'introduction dans des cours secondaires de matières relevant de l'enseignement supérieur, comme la grammaire générale et la législation et nous serons obligés de convenir que les programmes étaient défectueux.

Il y avait cependant d'excellentes choses et d'heureuses innovations pour les sciences, l'histoire, les langues vivantes. Comme l'a dit Albert Duruy, « les Ecoles centrales avaient de bons côtés et ceux qui les instituèrent n'étaient pas les premiers venus ».

Ces causes de décadence et d'insuccès sont générales et s'appliquent à toutes les Ecoles centrales. L'École du Lot resta cependant une des plus florissantes et des plus fréquentées, mais elle eut à lutter, à partir de l'an viii, non seulement contre le découragement et l'instabilité des professeurs, mais encore contre l'hostilité du Conseil général.

Dans l'analyse des procès-verbaux des conseils généraux (an ix) nous lisons ce qui suit, pour le département du Lot :

« L'instruction publique est nulle dans ce département. La plupart des professeurs de l'École centrale ont figuré dans la Révolution d'une manière peu honorable. Leur réputation nuit au succès de leur enseignement. Leurs écoles sont désertes. — On est mécontent des professeurs qui composent l'École centrale ; on demande un changement de système dans cet établissement. On demande que les anciens collègues soient rétablis, et qu'on leur rende, autant que possible, les anciens professeurs, si distingués par leurs talents et succès. »

Autant d'assertions, autant d'erreurs, pour ne pas dire de calomnies. Aucun des professeurs n'avait joué un rôle actif pendant la tourmente révolutionnaire ; dans son discours de thermidor an ix, le préfet Bailly avait rendu un juste hommage à leur zèle et à leur talent ; nous avons montré par des chiffres que l'École comptait de nombreux élèves ; de plus, la plupart des maîtres avaient enseigné dans ces anciens collèges dont le Conseil général réclamait le rétablissement.

Mais, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, il fallait détruire l'œuvre de la Convention, au lieu de chercher à l'améliorer. Condamnée par les corps élus qui auraient dû la soutenir, mal défendue par ceux qui en vivaient, poursuivie sans relâche par la réaction politique et religieuse, l'École centrale succomba sans avoir produit les résultats qu'attendaient ses fondateurs, mais non sans avoir rendu au pays et à la science, quoi qu'en disent ses détracteurs, des services utiles. N'auraient-ils réussi qu'à faire entrer dans les plans d'études les sciences mathématiques,

physiques et naturelles, qu'à établir et faire adopter le principe de l'égalité des sciences et des lettres, qu'à donner dans nos écoles droit de cité aux langues vivantes, les auteurs de la loi du 3 brumaire auraient bien mérité de la patrie.

La suppression des Ecoles centrales et la création des Lycées réveillèrent la vieille rivalité de Cahors et de Montauban. Les droits de la première de ces villes n'étaient pas cependant contestables. Elle avait été pendant plus de quatre siècles le siège d'une glorieuse université, elle avait eu de tout temps des collèges florissants. Aussi finit-elle par l'emporter, grâce aux efforts du maire Lagarde, grâce surtout à la puissante influence de Murat ; et le Lycée de Cahors, créé le 6 mai 1803, fut solennellement inauguré le 6 octobre 1806.

M.-J. BAUDEL.

(Extrait de l'Annuaire du Lot)

Chemins de Fer

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 55	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45 m
Mercuès . . . . .	6 40	1 4	6 45	— Express. (S)	8	»	»
Parnac . . . . .	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX. . . . .	»	5 45	3 15
Luzech. . . . .	7 1	1 23	6 35	M.-Libos. — D.	8 35	3	9
Castellanc. . . . .	7 18	1 37	6 50	Fumel. . . . .	8 42	3 18	9 7
Puy-l'Évêque. . . . .	7 30	1 48	7 3	Sotunac-Touzac	8 43	3 30	9 19
Duravel. . . . .	7 40	1 57	7 12	Duravel. . . . .	9 3	3 39	9 28
Sotunac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Évêque. . . . .	9 11	3 48	9 37
Fumel. . . . .	8 1	2 17	7 33	Gastellanc. . . . .	9 26	4	3 9 52
M.-Libos. — A.	8 8	2 23	7 40	Luzech. . . . .	9 38	4 16	10 5
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	4 45	Ferrac. . . . .	9 47	4 26	10 15
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercuès. . . . .	9 58	4 38	10 26
				CAHORS. — A.	10 10	4 56	10 43

  

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	5 <sup>h</sup> 30
Sept-Ponts. . . . .	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX. . . . .	»	»	9 30
Cieurac. . . . .	5 11	10 46	5 58	Montauban D	7 25	10 40	4 40
Lalbenque. . . . .	5 20	10 53	6 11	Ferrac. . . . .	7 40	10 54	4 54
Montpezat. . . . .	5 31	11 5	6 25	Albias. . . . .	7 55	11 3	5 3
Borredon. . . . .	5 45	11 18	6 42	Réville. . . . .	8 4	11 13	5 12
Causade. . . . .	5 55	11 27	6 56	Causade. . . . .	8 36	11 25	5 24
Réville. . . . .	6 5	11 30	7 8	Borredon. . . . .	8 51	11 36	5 35
Albias. . . . .	6 13	11 44	7 18	Montpezat. . . . .	9 18	11 56	5 54
Ferrac. . . . .	6 22	11 52	7 25	Lalbenque. . . . .	9 44	12 13	6 15
Montauban. A.	6 39	12 7	7 48	Cieurac. . . . .	9 54	12 22	6 24
BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05	»	Sept-Ponts. . . . .	10 7	12 34	6 36
TOULOUSE. A.	8 46	1 45	9 57	CAHORS. — A.	10 17	12 42	6 44

  

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS. — D.	8 <sup>h</sup> 5	11 <sup>h</sup> 30	»
Cabessut, halte	7 49	11 41	5 25	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	8 10
Arcambal. . . . .	8 2	12 4	5 36	Lamadecine. . . . .	7 58	11 54	8 21
Vers. . . . .	8 12	12 21	5 45	Touzac. . . . .	8 11	12 18	8 34
Saint-Géry. . . . .	8 21	12 38	5 53	Montbrun, hal.	8 21	12 38	8 44
Comandac. . . . .	8 35	1 5	6 6	Cajarc. . . . .	8 34	12 52	8 52
St-Cirq, halte.	8 43	1 14	6 13	Calvignac, hal.	8 46	1 6	9 03
St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 23	St-Martin-Lab.	8 55	1 26	9 14
Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 30	St-Cirq, halte.	9 4	1 37	9 19
Cajarc. . . . .	9 21	2 10	6 46	Conduché. . . . .	9 12	1 55	9 26
Montbrun, hal.	9 35	2 24	6 57	Saint-Géry. . . . .	9 28	2 22	9 40
Touzac. . . . .	9 44	2 45	7 7	Vers. . . . .	9 35	2 35	9 6
Lamadecine. . . . .	9 53	3 10	7 20	Arcambal. . . . .	9 43	2 59	9 16
CAPDENAC. A.	10 12	3 26	7 33	Cabessut, halte.	9 57	3 10	10 05
PARIS. — Ar.	11 46	»	»	CAHORS. — A.	10 6	3 20	10 13

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité ; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tables-ux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

ALAZARD

VITICULTEUR PÉPINIÉRISTE  
A MONTAUBAN (TARN-ET-GARONNE)

Producteurs directs Othello, Jacquez, Herbeumont, Cunningham, Canada, Secretary, Black Défiance, etc.

Porte-Greffes Riparia, Solonis, Rupestris, Vialla, Taylor, York-Madeira, Cordifolia-Rupestris pour sols calcaires et marneux.

RACINÉS ET BOUTURES DE 1<sup>er</sup> CHOIX

Plants greffés soudés Hybrides Bouschet et Cépages de la région.

Outils et accessoires pour le Greffage Machines à greffer à l'atelier sur table, Greffoirs de poche, Pince Aliés pour la greffe au bouchon, Pierres du Levant, Raphia, Plomb en feuilles, Bouchons fils de fer.

Décorateur pour les boutures des espèces Américaines difficiles à la reprise

PRIX MODÉRÉS

Envoi du Prix-courant franco sur demande

NOTA. — Pour voir les échantillons s'adresser à M. ALAZARD, rue du Four Sainte-Barbe, 12.

A CAHORS

COFFRES-FORTS TOUT EN FER PIERRE HANFNER

1<sup>re</sup> Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878  
PARIS, 12 et 14, PASSAGE JOUFFROY, 12 et 14, PARIS  
Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

INJECTION BROU  
 40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix 1/5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 108, rue de Valenciennes, P. PARIS

(1) Voir les Nos du Journal du Lot, d'avril 1888.

(4) A. Duruy, L'instruction publique et la Révolution.